

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**PROJET DE BAIL
TOTEM
France/Commune**

Sous-domaine :

ANTENNE RELAIS

OBJET :

**Accord de principe
sur l'installation
d'une antenne
relais
Lieu-dit « La
Cabane »**

N° 35/2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 30 Juin à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 23 Juin 2025

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC.

Absents excusés : Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr Raymond BENOIT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande émanant de la société CIRCET France agissant pour le compte de ORANGE/TOTEM nous informant de la recherche d'un futur emplacement pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile.

Un emplacement a été proposé par la commune sur la parcelle cadastrée section AX numéro 15, sis Lieu-dit « La Cabane ». Le bornage provisoire préconise l'acquisition d'une bande supplémentaire de 2 mètres de long de la parcelle voisine référencée section AX 14. L'installation du relais ne sera envisageable que si cette acquisition est validée.

Dans le cas où toutes les conditions seraient réunies pour l'implantation de ce relais, la société TOTEM France propose à la commune la signature d'un bail déterminant les conditions de mise à disposition de ce futur emplacement :

- Durée du bail : 12 ans à compter de la signature, tacitement prorogé par périodes successives de 6 ans.
- Montant du loyer : 2000 € annuels, revalorisation de 1% par an.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives liées à ce projet,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la signature de ce bail dès que toutes les conditions administratives et juridiques seront réalisées.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250630-20250630DEL35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025